

Village de Saint-Antoine

AVIS PUBLIC

(En vertu de l'article 111 de la Loi sur l'urbanisme)

La municipalité de Saint-Antoine a l'intention d'adopter un arrêté modifiant l'arrêté no. 2009-01 intitulé « Plan rural du Village de Saint-Antoine » afin de;

Modifier le zonage d'un terrain situé sur le chemin Champ Doré, identifié par partie de NID # 25049974 de « résidentiel uni et bifamilial (R2) » à « résidentiel multifamilial (R3) ». L'objectif de ce rezonage est de permettre la construction d'un immeuble multifamilial d'un (1) étage avec cinq (5) logements et cinq (5) garages attachés.

Les personnes intéressées peuvent consulter ce projet d'arrêté au bureau de la directrice générale à l'édifice municipal de Saint-Antoine de 8h00 à 16h00 pendant les jours ouvrables.

Les objections au projet d'arrêté présentées par écrit seront étudiées lors d'une audience publique qui se tiendra à l'édifice municipal de Saint-Antoine, le 8 mai 2018 à 19h30. Toute personne qui désire défendre ces objections ou s'y opposer pourra le faire à ces temps et lieu.

Les objections écrites doivent être envoyées à ; Janice Leblanc, Directrice générale par intérim, 4556 rue Principale, suite 300, Saint-Antoine, NB, E4V 1R3.

LE CONSEIL MUNICIPAL DU VILLAGE DE SAINT-ANTOINE

Janice Leblanc

Directrice générale par intérim